



Décision de la Commission Fédérale d'Appel

Objet : Appel du club MAS contre la décision de la Commission Fédérale de Discipline N° :03/S16-17 du 08 Décembre 2016 concernant le match MAS/RSB du 21/11/2016.

- Attendu la requête d'appel déposée par le club MAS contre la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 08/12/2016 relative à la sanction infligée à l'Association du MAS consistant en deux matchs à huis clos et une amende de trente mille dirhams;
 - Attendu que la requête d'appel du club MAS est recevable dans le fond et la forme ;
 - Vu le rapport du commissaire de la rencontre ;
 - Vu la décision de la Commission Fédérale de discipline ;
- Après analyse des différents documents relatifs à cette rencontre ;

La Commission Fédérale d'Appel décide d'infliger au club du MAS la sanction de deux (02) matchs à huis clos avec sursis.

P. la Commission Fédérale d'Appel
Abdelhakim BENOMAR

